

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
08/12/2022		
Date affichage		
08/12/2022		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 15 décembre 2022 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt-deux et le quinze
décembre à vingt à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay) FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : GERVAIS Christian (Croizet/Gand) a donné pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusé : ROCHE André (St Priest la Roche)

Délibération 2022-070-CC

Objet : Approbation du triptyque

Communauté de Communes du Pays entre Loire et R

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0421244200630-20221215-2022-070-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022
Affichage : 22/12/2022



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2022-070-CC

Objet : Approbation du triptyque

Contexte :

Le Président rappelle dans quel contexte a été réalisé ce document qui regroupe un programme d'actions, un pacte de gouvernance et un pacte fiscal et financier.

L'exercice de rédaction accéléré d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique confié à Roannais Agglomération, nous a permis de constater que nous ne disposions pas d'un programme d'actions précis pour la durée du mandat, et également que nous n'avions pas précisé qui fait quoi entre les communes et la CoPLER.

Sur la fin du mandat précédent, un projet de territoire avait été validé, mais le programme d'actions et sa traduction opérationnelle n'était pas effectué.

La réalisation d'un pacte de gouvernance, bien que non obligatoire nous semblait souhaitable dans la construction et surtout la mise en œuvre d'un programme partagé avec les Communes.

Enfin sur le plan fiscal et financier, il paraissait utile, après l'audit financier réalisé pour la CoPLER, d'avoir une approche comparable auprès des 16 Communes afin de pouvoir mieux identifier les capacités financières des uns et des autres et proposer en conséquence la priorisation des actions.

Pour cela, la CoPLER a fait appel à un consultant extérieur composé de 2 cabinets :

- Le cabinet ACTIPUBLIC et le cabinet Amont/Aval

Méthodologie et calendrier de réalisation :

La mission lancée à la fin octobre 2021 a démarré par la constitution d'un comité de pilotage composé des 16 maires et sous la Présidence de JP CAPITAN.

- COPIL de lancement le 14 décembre 2021
- 2^{ème} COPIL, le 17 février à l'issu des entretiens individuels avec les 16 communes (courant janvier 2022)
- 3^{ème} COPIL, le 2 juin pour la préparation du second séminaire.

2 séminaires ouverts à l'ensemble des élus municipaux :

- 1^{er} séminaire, le lundi 7 mars à 19h « quelle intercommunalité pour demain ? » travail autour des 4 axes de développement : cadre de vie/politiques de proximité/transition écologique/développement économique. Travail sur l'identité de la CoPLER autour d'un blason. (Environ 80 participants).
- 2^{ème} séminaire, le 9 juin à 19 h : présentation du projet de territoire, du pacte de gouvernance et du pacte fiscal et financier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-070-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/12/2022

Affichage 22/12/2022

Délibération 2022-070-CC

Objet : Approbation du triptyque

Ces deux propositions étant intégrées, le Président procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le triptyque tel que présenté.

POUR : 18

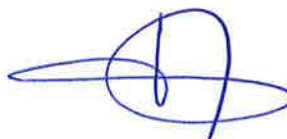
CONTRE : 9

ABSTENTIONS : 3

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20221215-2022-070-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Affichage : 22/12/2022

Délibération 2022-070-CC

Objet : Approbation du triptyque

Entre les 2 séminaires, un courrier a été adressé au mois d'avril aux communes afin de prioriser les actions des 4 thématiques dans un tableau (actions prioritaires, actions qui pourraient être supprimées, etc...). Le cabinet a ensuite repris dans la proposition finale les actions qui étaient mise en avant, avec cependant des arbitrages effectués par le COPIL.

Tout ce travail a également été nourri par d'autres travaux en cours tels que la Convention territoriale Globale, la démarche PVD, l'étude sur le transfert de la compétence assainissement, etc...

Un document final a été proposé par le cabinet avant l'été 2022. Il a été présenté au Bureau du 8 septembre et a fait l'objet de compléments, notamment sur la partie gouvernance.

Ce travail a d'ores et déjà permis d'avancer sur un certain nombre de dossiers tels que :

- Le partage de la taxe d'aménagement
- La réintroduction dans la convention de mutualisation d'un renfort secrétariat plus important
- La mise en place d'une ingénierie autour de l'habitat et de la performance énergétique
- La recherche de pistes d'optimisation financière pour la CoPLER (objectif de 250 k€)
- La définition d'un chef de file pour le projet d'un terrain de foot synthétique sur la commune de St Just la Pendue (le maire de St Just la Pendue)
- La mise en place d'un intranet pour l'ensemble des élus de la CoPLER
- Etc...

Le Président propose de faire approuver ce document cadre par le Conseil Communautaire.

Il précise que le service communication nous aidera à le mettre en forme afin de le rendre plus accessible à tous.

Dès que cela sera fait, il sera également soumis à l'approbation des conseils municipaux, sachant qu'il ne s'agit pas d'un document opposable mais plutôt d'une charte et qu'il pourra être amené à évoluer.

Sur proposition de M JF NEYRAND, la composition du bureau tel qu'indiqué dans le graphique de la page 9 est supprimée afin d'éviter de relancer le débat sur un sujet de conflit.

En page 13, JF NEYRAND propose également d'ajouter le site industriel du Forestier à Régny à la liste des espaces à vocation économique.